



DOSSIER DE PRESSE

COLLOQUE INTERMINISTÉRIEL

« AIDE ALIMENTAIRE : LES ENJEUX DE DEMAIN » ANGERS – LE 15 MARS 2016



Aide alimentaire : les enjeux de demain

CONTACTS PRESSE :

>> Préfecture des Pays de la Loire : Service régional de la communication interministérielle
Aurélié MADELIN - 02 40 41 20 90 / pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

>> Agence régionale de santé Pays de la Loire : Département communication
Céline AUBRY – 02 49 10 40 14 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr

POUR UNE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION RENOVEE ET VOLONTARISTE

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

A contrario, l'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation en quantité suffisante. Elle peut résulter de l'absence physique de denrées, d'un pouvoir d'achat insuffisant, ou de bien d'autres facteurs.

L'insécurité alimentaire peut être collective ou individuelle, chronique, saisonnière ou transitoire. La notion d'insécurité alimentaire englobe des situations très différentes allant de la survie immédiate à la grande précarité issue de difficultés économiques chroniques.

Les résultats, publiés dans le rapport annuel 2012 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), montrent que 12,2% des adultes vivent dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

En moyenne, les principaux postes du budget moyen des ménages français sont les transports, l'alimentation, le logement et les services. Pour les ménages les plus modestes (20 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles), le logement est le premier poste budgétaire (24,8% de leur consommation), puis vient l'alimentation (17,2%).

En France, selon les données INSEE, on comptait en 2009 plus de 8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (soit 400 000 de plus en un an), ce qui représente 13,5% de la population (13% en 2008). Ce seuil de pauvreté s'établissait à 954 € par mois en 2009 pour une personne seule.

En Europe, plus d'un adulte sur 10 est actuellement en position d'insécurité alimentaire et en France ce sont **plus de 4 millions de personnes** qui ont recours à l'aide alimentaire ; la crise économique actuelle fait que le nombre de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté est en constante augmentation.

Par ailleurs, **l'étude Abena** réalisée auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire au cours de l'hiver 2011-2012 dans 6 territoires urbains en France montre que la prévalence de l'obésité était de 28,8 %. Chez les femmes, elle était particulièrement élevée (35,1%) et avait significativement augmenté depuis 2004-2005. La prévalence de l'hypertension artérielle était également élevée : 48,5 % chez les hommes et 39,3 % chez les femmes. Enfin, la prévalence du diabète et de l'anémie était plus élevée qu'en population générale.

En 2014 le gouvernement a souhaité donner un nouveau souffle à la politique de l'alimentation en s'appuyant notamment sur la loi d'avenir pour l'agriculture et **un nouveau programme national pour l'alimentation (PNA)**.

Le nouveau programme s'est enrichi d'actions menées en partenariat avec les acteurs de la chaîne alimentaire autour de 4 axes prioritaires :

la justice sociale

l'éducation alimentaire des jeunes

la lutte contre le gaspillage alimentaire

l'ancrage territorial des actions menées et la mise en valeur du patrimoine

La justice sociale est inscrite comme une des priorités d'actions du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ; elle fait partie, avec la lutte contre l'insécurité alimentaire et le gaspillage, des priorités de la feuille de route relative au plan pauvreté 2015-2017.

De même, le Ministère de la Santé, à travers le **Programme National Nutrition Santé et le Plan National Obésité**, s'est fixé pour objectif de réduire les inégalités sociales de santé dans le champ de la nutrition.

LES DISPOSITIFS DE REDUCTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN FRANCE

A l'heure actuelle, quatre grands types d'acteurs participent à la **réduction de l'insécurité alimentaire et à la réinsertion des bénéficiaires** : des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des associations caritatives et des acteurs privés.

En complément des politiques nationales et européennes d'achat de denrées (Fonds européen d'aide aux plus démunis - FEAD ; Crédit national pour les épiceries sociales) à destination des associations caritatives, l'aide alimentaire est un moyen d'action essentiel de soutien aux personnes défavorisées ou rencontrant ponctuellement des difficultés économiques. Elle vise différents objectifs parmi lesquels :

- répondre à des situations d'urgence
- offrir une alimentation diversifiée, de qualité et en quantité suffisante
- inciter la personne démunie à prendre soin d'elle, dans un processus de "renarcissisation"
- constituer un outil d'inclusion sociale voire économique (exemple des chantiers d'insertion employant des personnes aidées)
- éviter le gaspillage en valorisant les invendus et les surproductions de denrées consommables.

A - Intervention des pouvoirs publics

En 2003, est lancé le **Programme Alimentation et Insertion (PAI)**, dans le cadre du Plan National de Lutte contre l'Exclusion et en lien avec le Programme National Nutrition Santé. Le PAI a pour objectif d'accompagner la distribution de repas par des actions de sensibilisation et de réinsertion des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Le dispositif a été complété en 2004 par le **Programme National d'Aide Alimentaire (PNAAL)** qui constitue, avec le PEAD, le second pilier de l'aide alimentaire en France.

Plus récemment, l'adoption, le 27 juillet 2010, de la **Loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)**, a introduit pour la première fois en droit français une définition réglementaire de l'aide alimentaire.

En termes de gestion, **les trois principaux ministères concernés** sont ceux chargés de l'alimentation, de la lutte contre les exclusions et de la santé.

En 2010, le budget attribué par le ministère chargé de l'alimentation aux actions régionales était de 700 000 €. Sur le nombre conséquent de projets aidés, une cinquantaine traite d'aide alimentaire.

Les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et leurs déclinaisons départementales mènent des actions qui portent sur la mise en œuvre de la distribution des denrées, sur l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du Programme alimentation insertion et sur des achats locaux complémentaires de denrées alimentaires. Ces actions reçoivent un financement total de 5 à 9 millions d'euros par an.

L'ARS Pays de la Loire a aussi dédié un budget à la promotion de la santé au sein des structures d'aide alimentaire.

B - Implication des collectivités territoriales

Concernant les communes ou les communautés de communes, ce sont souvent les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) qui gèrent l'aide alimentaire. Les modalités d'action des CCAS et CIAS en matière d'aide alimentaire sont les suivantes :

- Les bons alimentaires ;
- Les chèques d'accompagnement personnalisé ;
- Les colis alimentaires ;
- Les bons d'accès à une épicerie sociale ;
- Les bons d'accès à un lieu de restauration ;
- Les aides en espèces.

C- L'action des associations caritatives

Le système de distribution directe de l'aide alimentaire aux plus démunis repose sur des structures associatives caritatives de type loi 1901. En effet, si le PEAD et le PNAA sont placés sous la responsabilité directe des pouvoirs publics, une fois achetées, les denrées alimentaires sont mises à disposition des plus démunis par l'intermédiaire des associations caritatives dites « têtes de réseau ». Ces dernières vont ensuite soit distribuer directement ces denrées à des bénéficiaires, soit les transférer à d'autres associations qui elles-mêmes les distribueront.

1) Les associations caritatives dites « têtes de réseaux »

Au nombre de quatre aujourd'hui (Fédération française des Banques Alimentaires, Restaurants du cœur, Secours populaire français et Croix-Rouge française), ces associations assurent depuis 1987 la totalité de la gestion des denrées issues du PEAD et du PNAA : transport des lieux de livraison aux lieux de distribution, stockage et gestion des stocks, traçabilité, etc.

2) Les autres associations impliquées dans l'aide alimentaire

D'autres associations caritatives sont des acteurs majeurs dans la distribution de l'aide alimentaire en France à l'échelon national.

L'Association Nationale des Épiceries solidaires (ANDES), créée au début des années 2000, a pour mission d'accompagner les projets de création d'épiceries, en lien avec les collectivités locales, d'animer le réseau des épiceries solidaires (au nombre de 195 fin 2011) et d'approvisionner ces épiceries en denrées provenant des Banques Alimentaires, de la « ramasse » ou de bons d'achat.

Enfin, l'ANDES est également très impliquée dans les chantiers d'insertion mis en place pour récupérer des fruits et légumes invendus au niveau des Marchés d'intérêt national (MIN), les trier et les mettre à disposition des associations distribuant l'aide alimentaire.

Au-delà des CCAS et CIAS et des associations « tête de réseau », **un grand nombre d'associations caritatives interviennent également au niveau local** en s'appuyant la plupart du temps sur le réseau des Banques Alimentaires.

Ces associations locales peuvent bénéficier de produits issus des programmes européens et nationaux, via le réseau des Banques Alimentaires ou autres, dont elles sont l'indispensable prolongement sur le terrain. Le fonctionnement des associations caritatives repose en majeure partie sur l'implication des bénévoles. Les seules associations dites « têtes de réseau » comptent :

- Banques Alimentaires : 4 078 bénévoles (et 402 salariés dont 50% en emploi aidés) ainsi que 67 500 bénévoles dans les centres de distribution ;
- Secours populaire français : 82 000 bénévoles;
- Restos du Cœur : 60 000 bénévoles (et 1 458 salariés en contrats aidés) ;
- Croix-Rouge Française : 52 000 bénévoles pour l'ensemble des activités de l'association, dont 12 300 en charge de l'aide alimentaire.

UN NOUVEAU LEVIER D'ACTION : LA LOI SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un sujet transversal qui touche l'environnement, l'économie, la sécurité alimentaire, l'éthique... tous ces domaines sont largement concernés dès lors qu'il s'agit de gaspillage alimentaire.

La Loi n°2016-138 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui précise que les invendus propres à la consommation humaine devront faire l'objet de dons a été publiée le 12 février 2016.

Des dispositions sont prises pour empêcher les grandes surfaces de jeter de la nourriture et rendre leurs invendus impropres à la consommation (par javellisation notamment). Les grandes surfaces ont, désormais, obligation de **signer une convention avec une association d'aide alimentaire** afin de faciliter les dons alimentaires.

Les responsables des industries agro-alimentaires de la région Pays de la Loire conditionnent l'augmentation de leurs dons aux associations d'aide alimentaire au strict respect, par celles-ci, de la réglementation en matière de sécurité sanitaire et d'hygiène en sécurisant pleinement la chaîne de distribution alimentaire des points de collecte jusqu'aux personnes les plus démunies.

Le pôle alimentation de la DRAAF a par conséquent commencé, dès 2011, à mettre en place un programme de contrôle sanitaire des associations d'aide alimentaire à visée pédagogique et incitative, dont les constats ont permis de déterminer les améliorations possibles et d'établir le plan d'action.

Des initiatives locales multi-partenariales dont l'accompagnement des associations par les réseaux des Centres de Formations des Apprentis (CFA) / Centres de Formation Professionnelle Pour Adultes (CFPPA) ont été engagées.

Par ailleurs, les campagnes d'habilitations successives, initiées en 2014, contribuent à la mise en place progressive des garanties demandées par les industriels. Les directions départementales en charge de la protection des populations veillent à la qualité hygiénique et à la sécurité sanitaire des dons.

La DRAAF accompagne les associations caritatives en leur permettant de pérenniser une activité débutante ou de consolider leur action, en les aidant dans les négociations avec les professionnels pour obtenir un emplacement stratégique (Jardin de cocagne sur le MIN d'Angers), en subventionnant le déménagement dans des locaux plus fonctionnels (Banque alimentaire 44 et entrepôt à Saint-Aignan), en leur permettant d'investir dans des moyens de collecte (subvention à l'association de glanage Re-Bon pour l'achat d'un camion) et de bien d'autres façons encore.

Lors des campagnes d'habilitation, la DRAAF étudie les dossiers déposés et conseille les associations sur la façon de les compléter. Elle peut aussi intervenir en réunion publique dédiée, comme cela a été le cas lors d'une session organisée par la banque alimentaire 44 en septembre 2014.

Après l'instruction des dossiers par la DRAAF, un arrêté d'habilitation est établi par la direction régionale et départementale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRDJSCS). A ce jour, 87 structures ont été habilitées et peuvent, à ce titre, recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Chaque année, la DRDJSCS alloue aux directions départementales de cohésion sociale des crédits destinés à mettre en œuvre l'aide alimentaire. En 2016, une enveloppe de 127 290 € est consacrée à ce dispositif. Ces crédits permettent, d'une part, de participer au fonctionnement des structures et, d'autre part, de fournir des denrées alimentaires à une population en situation de précarité, par le biais des centres d'hébergement.

EN SAVOIR PLUS :

Sites ministériels : <http://alimentation.gouv.fr> et <http://agriculture.gouv.fr/>

Sites régionaux : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article678>

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS CONDUITES EN PAYS DE LA LOIRE

Des mesures spécifiques d'accompagnement des associations d'aide alimentaire ont été initiées notamment pour rassurer les donateurs particulièrement sur la sécurisation des conditions de détention et de remise des produits aux bénéficiaires.

A cet effet, un programme d'accompagnement triennal co-piloté par l'Agence Régionale de Santé et la DRAAF a été mis en place en 2012. Il a été élargi à la DRJDSCS en 2013. A côté des exigences sanitaires, promouvoir une alimentation équilibrée auprès des bénéficiaires, améliorer leur accueil et leur accompagnement sont des axes de travail essentiels.

Les associations souhaitant des formations pratiques se sont vues proposer de travailler en ateliers ou groupes de travail. Cette collaboration entre l'ensemble des acteurs (Banque alimentaire, Secours populaire français, Restaurants du cœur, Croix-rouge, Ordre de Malte, Secours catholique, Halte du cœur...) a débouché, en 2014, sur la mise en place de démarches d'accompagnement et la création de 2 outils de communication sur la sécurité sanitaire et de la santé.

- **Des sacs isothermes** porteurs d'un double message, avec un recto promouvant une alimentation équilibrée et saine (fruits et légumes) et un verso soutenant la sécurité sanitaire à travers le respect de la chaîne du froid (étiquettes : « mode d'emploi des sacs isothermes » et chaîne du froid). Ce sac sert de support d'échanges et d'explications sur l'alimentation.

- **Une charte de bonnes pratiques de l'aide alimentaire** comprenant 7 règles d'or en matière de sécurité alimentaire, d'hygiène, de santé, d'accueil et d'accompagnement, et qui a pour objectif de faire respecter la réglementation sanitaire en vigueur. Les responsables des associations d'aide alimentaire signataires sont incités à afficher la charte dans leurs locaux afin de rassurer les donateurs.

A l'issue d'une enquête menée conjointement, en 2013, par l'Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) et le réseau des CFA/CFPPA auprès de 25 structures caritatives un plan d'action a été élaboré portant sur :

- l'organisation de journées d'échanges de pratiques inter-associatives animées conjointement par le réseau des CFA/CFPPA et l'IREPS sur le thème de l'accompagnement, l'accueil, l'écoute *via* la sécurité sanitaire (stockage, traçabilité, DLC/DLUO...) ou *via* la santé (hygiène corporelle) et l'alimentation (équilibre alimentaire, atelier de cuisine, plaisir) avec pour objectif de savoir communiquer auprès des bénéficiaires sur ces différentes problématiques.

- des interventions intra-associatives animées par le réseau des CFA/CFPPA sur la sécurité sanitaire et l'hygiène.

Des "formations ambassadeurs" ont également été mises en place à destination de bénévoles ou salariés référents des associations. L'objectif étant que ces personnes ressources soient à même de dispenser des formations à l'hygiène et à la sécurité alimentaire à d'autres bénévoles.

Pour 2016, l'IREPS prévoit l'élaboration de fiches recettes et le réseau des CFA/CFPPA un jeu à visée pédagogique sur les principes de la charte de bonnes pratiques de distribution de l'aide alimentaire

Toutes ces actions concourent également à rassurer les donateurs sur le devenir des denrées remise aux bénéficiaires.

CONTACTS PRESSE :

- Pour le Réseau CFA-CFPPA Pays de la Loire : www.formation-agricole-paysdelaloire.fr
Laurence Guillaume, chargée d'ingénierie au CFPPA de Segré : 02 41 61 05 30
Evelyne Foucher-Bénard, Réseau CFA-CFPPA Pays de la Loire: 02 41 68 98 70 / 06 87 47 71 38
- Pour l'IREPS Pays de la Loire : Jamy Pacaud, Directeur territorial IREPS 49 : 02 41 05 06 49

>> UN CHANTIER D'INSERTION POUR LA RECUPERATION DES INVENDUS SUR LE MIN D'ANGERS

Des chantiers d'insertion où des denrées alimentaires sont récupérées et valorisées se développent. Les objectifs de ces ateliers sont d'une part de former des personnes en situation de précarité et d'autre part d'augmenter le volume de denrées distribuées aux associations d'aide alimentaire et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

La DRAAF des Pays de la Loire a permis l'installation de ce type de chantier en aidant à l'implantation de l'association Jardin de Cocagne Angevin dans les locaux du MIN d'Angers. Un tri des denrées est effectué par les personnels du chantier d'insertion qui les répartissent et les reconditionnent en fonction des besoins des différentes structures d'aide alimentaire. Les fruits et légumes récupérés par l'association Jardin de Cocagne Angevin sont redistribués aux associations d'aide alimentaire de la région.

«Resto troc" une association angevine prépare des repas pour une quarantaine de sans domicile fixe avec les produits les plus avancés qui ne peuvent pas être utilisés par d'autres associations.

Enfin, des "filets solidaires" constitués d'un panier de fruits et légumes de 5 kilos sont distribués le jour même dans les maisons de quartier d'Angers à des familles dans le besoin. Ces familles ne bénéficient pas de l'aide alimentaire "classique" et payent ces filets solidaires en fonction de leurs revenus (de 2,5 à 6 euros le filet, pour une valeur de 9 euros en magasin).

CONTACT PRESSE :

Jean-Luc Pineau, Directeur, Jardin de Cocagne Angevin : jl.p.jdcangevin@wanadoo.fr,
Tél : 02 41 93 19 19 / 06 80 87 44 67

>> LA VILLE D'ANGERS CONTRIBUE A L'AIDE ALIMENTAIRE EN MAINE ET LOIRE

L'établissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) assure le service de restauration scolaire pour la ville d'Angers ainsi que pour 15 communes de l'agglomération. L'EPARC cuisine et livre en liaison froide 12.000 repas par jour sur 40 restaurants scolaires : écoles maternelles (service à table) et écoles élémentaires (service en self). Une convention a été passée entre l'EPARC et la Banque alimentaire du Maine et Loire en 2008 permettant à l'association de récupérer différents produits dans le respect des normes sanitaires et des contraintes de la restauration scolaire : respect par la Banque Alimentaire des horaires des restaurants scolaires pour la collecte, respect de la chaîne du froid et de la traçabilité...

Le bilan qualitatif et quantitatif de cette expérience est très positif car près de 7 tonnes ont été collectées en 2013-2014, et 6.3 tonnes en 2014-2015. De plus cette collecte dans les écoles s'inscrit également dans une éthique associative globale visant à sensibiliser les enfants et les personnels à la solidarité et à la réduction du gaspillage.

CONTACT PRESSE :

Jessica Sauvêtre, Responsable de Service Développement Durable-Qualité-Sécurité ,
EPARC, Tél : 02 41 21 18 80

>>L'ASSOCIATION DE GLANAGE RE-BON OU "RESEAU DE GLANAGE NANTAIS" FOURNIT DES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE

Glaner c'est recueillir les fruits et légumes sur les exploitations agricoles mis de côté par les agriculteurs eux-mêmes. L'enjeu est de lutter contre le gaspillage alimentaire dès la phase de production et de redistribuer cette production non consommée à ceux qui en ont besoin.

Un réseau de glanage s'est créé à Nantes en 2012 qui récupère les fruits et légumes frais destinés à être jetés dans les exploitations agricoles.

Le réseau coordonne des équipes de bénévoles qui ramassent des produits frais, variés et nourrissants et les acheminent vers les personnes en situation de précarité alimentaire. L'association Re-bon travaille avec une quinzaine de maraîchers et 380 bénévoles sont mobilisables. Après deux ans d'action c'est plus de **13 tonnes** de légumes qui ont été récupérées et qui ont contribué à approvisionner :

- la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique
- la Croix-Rouge française de Nantes
- l'épicerie solidaire du réseau ANDES à La Roche-sur-Yon
- le Secours Populaire français de Saint-herblain
- les Disco Soupes à Nantes
- le banquet des 5000 du 25 septembre 2013 à Nantes

Par ailleurs, l'association entretient un réseau d'acteurs de la lutte pour la réduction du gaspillage alimentaire et sensibilise largement les publics (ATAO, Grand Ouest événement, associations de parents d'élèves, professeurs d'écoles ou de collèges, Nantes métropole). L'objectif est la mise en œuvre de réseaux de glanage par d'autres porteurs de projet sur le territoire français.

CONTACT PRESSE :

Flavie Duprey, Coordinateur, Association Re-Bon : rebon.info@gmail.com, 06 19 07 18 29

>> LA POLITIQUE DE DON DES SURPLUS ALIMENTAIRES DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS

Face au constat d'une précarité importante au Mans, le centre hospitalier du Mans a mis en place une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Avec l'appui de la direction départementale de la cohésion sociale de la Sarthe, le centre hospitalier a fait le pari de fédérer des acteurs intervenant auprès des personnes démunies autour d'un projet de distribution de denrées alimentaires. L'association Tarmac et l'Ordre de Malte s'y sont associés. Ainsi, depuis octobre 2013, le centre hospitalier du Mans a développé un circuit de distribution de denrées alimentaires avec l'association TARMAC, qui gère, entre autres, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale et un accueil de jour et l'Ordre de Malte.

Les surplus alimentaires, soit plus de 7 500 repas/an, sont destinés à la consommation exclusive du restaurant social qui accueille des personnes démunies. Les produits déjà entamés, quant à eux, sont mis à disposition de la Ligue de Défense des Animaux de la Sarthe. Les deux associations organisent la logistique et la mise en place de la distribution de repas.

Une belle initiative, qui a aujourd'hui essaimé dans une vingtaine d'hôpitaux en France. Pour en savoir plus, visionner un film de 3 minutes sur cette initiative au service de la lutte contre le gaspillage, qui sera le fil conducteur des interventions programmées à partir de 11 H 55. (lien : <http://webtv.agriculture.gouv.fr/solidarite-l-hopital-du-mans-donne-ses-surplus-video-4121.html>)

CONTACT PRESSE :

Didier GIRARD, Ingénieur hospitalier, dgirard@ch-lemans.fr - 02 43 43 25 99

>> LE SECOURS POPULAIRE D'ANGERS ACCOMPAGNE LES PLUS DEMUNIS AU-DELA DE LA DISTRIBUTION DE REPAS

Un film intitulé « parce que manger ne suffit pas... », réalisé au Secours Populaire d'Angers par la DRDJSCS, montre que l'intervention des acteurs ne porte pas seulement sur la délivrance de repas, mais également sur de l'accompagnement. Le Secours Populaire d'Angers dispense une relation de confiance avec les personnes.

Au quotidien, ce sont 700 bénévoles qui œuvrent dans ce cadre. 80 % des denrées alimentaires proposées proviennent de dons privés. Concrètement, il s'agit d'un libre service alimentaire avec un choix des produits par la personne permettant de gérer un portefeuille de points au mois (Un point = 0,35 cts).

Exemple d'activités proposées :

- o Activités vacances pour les enfants et les familles (camping)
- o Activités « journée des oubliés des vacances » : journée de soulagement pour les personnes (montagne ou mer)
- o Activité « La chasse aux œufs »
- o Activité « Le père Noël vert »
- o Le bar (café, chocolat) : permet d'échanger avec les autres bénéficiaires
- o Octroi de places de cinéma, de théâtre, vêtements mais une participation des bénéficiaires est sollicitée.
- o Journée/réunion d'information (ex : EDF qui permet de présenter les possibilités de réduction des coûts)
- o Activité sport orientée pour les enfants
- o Participation aux frais de licence des enfants
- o Kit rentrée scolaire offert aux parents

Ce film lancera les interventions de l'après-midi qui débiteront par la deuxième table ronde consacrée à l'accompagnement des bénéficiaires et aux pistes d'amélioration.

CONTACT PRESSE :

Stéphane LEPAGE, Secrétaire général du Secours Populaire Français, Maine-et-Loire
contact@spf49.org - 02 41 88 58 13

>> LES ATELIERS CUISINE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE

La Banque alimentaire de Loire-Atlantique propose des ateliers cuisine aux bénéficiaires des associations et centres communaux d'action sociale partenaires de cet organisme. Les objectifs de ces ateliers sont de :

- . retrouver le goût de cuisiner en découvrant de nouvelles saveurs,
- . élaborer des repas équilibrés à petits budgets,
- . transmettre des informations et des conseils sur la santé et la manière de préparer les aliments proposés

. offrir un moment de convivialité et d'échanges en valorisant les savoirs-faire des bénéficiaires.

Pendant les vacances scolaires ou les mercredis, des ateliers cuisine associant les parents et les enfants peuvent être proposés. Ils permettent de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée. La conseillère en économie sociale et familiale, qui réalise les ateliers dans les locaux des associations, utilise une cuisinette mobile composée de plaques électriques, d'un évier, d'un four à micro-ondes et d'une batterie de cuisine. Elle permet ainsi aux associations ne disposant pas d'une cuisine, de réaliser des ateliers dans une simple pièce équipée d'un table, de chaises et d'une prise électrique.

Pour en savoir plus, vous pouvez visionner le film réalisé par la Banque alimentaire :
<http://atelierscuisine-ba44.e-monsite.com/videos/atelier-de-cuisine-pour-les-plus-demunis-nantes-1.html>

CONTACT PRESSE :

Magalie Mbewa Bondu, conseillère en économie sociale et familiale / 02 40 52 03 61

magaliebonduba44@gmail.com - <http://atelierscuisine-ba44.e-monsite.com>

>> LE PROGRAMME UNITERRES

Ce programme porté par l'Association Nationale des Epiceries Solidaires (ANDES) vise à mettre en place une coopération en circuits courts entre les structures d'aide alimentaire et les petites exploitations agricoles locales.

Concrètement, les épiceries pré-commandent en début de saisons les produits qu'elles proposeront à leurs usagers. Ce système de précommande est assorti d'une promesse d'achat, permettant de garantir une ressource aux agriculteurs. Parallèlement, grâce à ce système d'approvisionnement innovant auprès des agriculteurs locaux, les épiceries solidaires sont en mesure de proposer des produits frais, variés, de saison et de qualité aux personnes en situation de précarité. Le programme inclut aussi des actions participatives liées à l'alimentation, notamment des ateliers cuisine parents-enfants, dont l'objectif est de favoriser l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé.

Une 1ère évaluation de ce programme en Aquitaine et Poitou-Charentes a montré une augmentation de la consommation des fruits et légumes chez les bénéficiaires.

Pour en savoir plus, vous pouvez visionner le film réalisé par l'ANDES : <http://epiceries-solidaires.org/news/uniterres-des-circuits-courts-dans-le-reseau-des-epiceries-solidaires>

CONTACT PRESSE :

Jean-François GREAUD, chargé de développement du programme / jf.greaud@epiceries-solidaires.org - 06.89.39.94.77 - www.epiceries-solidaires.org